Image not found or type unknown

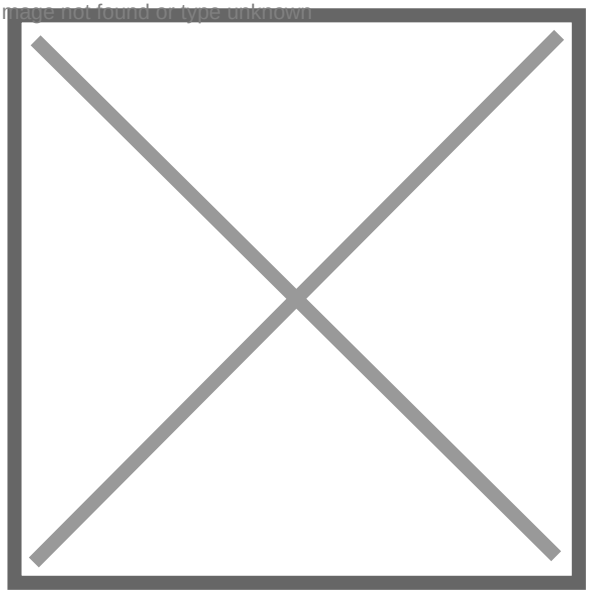

Heures supplémentaires et absences

Par **cissou44**, le **24/01/2018** à **17:42**

Bonjour,

J'ai recherché plusieurs informations quant au calcul des heures supplémentaires en cas d'absence dans la semaine mais des choses se contredisent.

Tout d'abord est-ce que la notion de travail effectif (notion utilisée pour le calcul des cp) entre ligne de compte? Et pour les jours fériés?

Ensuite, si je travail habituellement 35h/semaine, je suis absente 1 journée soit 7h, que j'ai effectué finalement en 4j, 34h. est-ce que je compte 0 heures supplémentaires ou bien (34h+7h=41h) soit6h supplémentaires?

Merci par avance, cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2018** à **21:03**

Bonjour

les heures supplémentaires s'entendent par des heures effectives, bien entendu. Elles se décomptent par semaine.

Si en 4j, vous avez effectué 34h dans la semaine, vous n'avez pas effectué d'heures supplémentaires.

Restant à votre disposition

Par **Lag0**, le **25/01/2018** à **08:03**

Bonjour,
Dans la règle générale, les heures supplémentaires s'apprécient à la semaine. Sont des heures supplémentaires, celles qui dépassent la durée légale du travail, soit 35 heures. Donc tant que vous ne dépassez pas 35 heures par semaine, vous n'effectuez pas d'heures supplémentaires.

Mais il y a toutefois un cas à prendre en compte, c'est le dépassement du temps de travail habituel. Par exemple, si vous effectuez 35 heures habituellement sur 5 jours à raison de 7 heures par jour. Vous êtes absent un jour (CP, maladie, férié), les autres jours, vous faites 8 heures, vous aurez donc fait 32 heures dans la semaine. Il n'y a donc pas d'heures supplémentaires, mais vous avez travaillé 4 heures de plus que l'horaire normal. Ces 4 heures doivent vous être payées en plus, mais au taux normal, pas majoré, car ce ne sont pas des heures supplémentaires.

Par **cissou44**, le **25/01/2018** à **18:20**

Merci pour ces réponses. Ca confirme ce que je pensais mais j'ai lu des choses et des simulations qui disaient le contraires et donc le doute.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés